



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que la Ville de Westmount doit statuer sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, qui aura lieu le **7 avril 2025 à 19 h**, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest, à Westmount et qui sera diffusée en direct sur le site web de la Ville. Le lien vers la séance sera accessible à l'adresse suivante : www.westmount.org/seance-du-conseil-en-direct

Emplacement de la demande :

149 Chemin de la Côte-Saint-Antoine (lot 1 583 076)

Nature de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à permettre une entrée véhiculaire mesurant 3,66 mètres (12 pieds) de large mesuré sur la ligne de rue, soit 0,61 mètre (2 pieds) de plus que ce qui est permis par l'article 5.5.3.4 du *Règlement 1303 concernant le zonage* qui stipule que la largeur maximale calculée sur la ligne de rue est de 10 pieds (3,05 mètres) dans cette situation.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance. Toute personne intéressée peut également transmettre ses questions ou commentaires via le formulaire en ligne à l'adresse <https://westmount.org/questions-pour-la-seance-du-conseil/> avant midi le 7 avril 2025.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à M. Yves Wang, du Service de l'aménagement urbain, par téléphone au 514 989-5200, poste 5617, ou par courriel à ywang@westmount.org.

FAIT à Westmount, ce vendredi 21 mars 2025.

Me Paule Geoffroy Béliveau
Greffière de la ville